



J'ai acheter sa voiture en toute égalité

Par **catia**, le **27/03/2009** à **08:32**

j'ai acheter la voiture de mon amie en toute égalité mais seulement pour le paiment ns avons pas fait ce qu'il fallait dans les règle,c'est a dire nous nous sommes arranger verbalement pour le paiement de 5000 euros.seulement aujourdhuis elle me reclame de nouveaux la même sommes et dit au conciliateur que je ne l'ai pas payer c'est sa parole contre la mienne.que va t'il se passer car elle a le culot de vouloir m'attaquer au tribunal.
merci de votre reponse
cordialement